

Que la Chambre exhorte le ministre des Transports à différer l'application de l'ordonnance pour permettre l'audition de tous les appels.

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE VERSEMENT DES PRESTATIONS DUES AUX TRAVAILLEURS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, le conseil arbitral de la Commission d'assurance-chômage a récemment fait droit à l'appel interjeté par des employés de la société Heckett Engineering and Crosstown Mobile Wash. Or, en attendant que la Commission décide s'il y a lieu d'interjeter un nouvel appel, le versement des prestations reste en suspens. Je propose donc, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ordonne à la Commission d'assurance-chômage de ne pas interjeter appel et de verser immédiatement à ces travailleurs les sommes qui leur ont été refusées et auxquelles ils ont droit.

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA MALADIE PARASITAIRE DONT LES ANCIENS COMBATTANTS
DE HONG KONG PEUVENT ÊTRE VICTIMES—DEMANDE
D'ENQUÊTE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, le ministre des Affaires des anciens combattants étant absent, j'adresse ma question à son suppléant qui est, sauf erreur, le ministre de la Défense nationale. Il y a de plus en plus de problèmes au ministère des Affaires des anciens combattants, car ceux-ci sont forcés d'attendre jusqu'à cinq ans avant que leurs demandes de pensions ne soient étudiées et, jusqu'ici, on n'a pas encore réussi à abrégier les retards excessifs. Pis encore, le gouvernement fédéral refuse d'enquêter sur la maladie potentiellement mortelle causée par le parasite asiatique dont sont peut-être victimes 950 vétérans de la bataille de Hong Kong. Le gouvernement refuse en dépit du fait que l'Association des vétérans de Hong Kong a communiqué avec la Commission des pensions il y a près de trois ans et qu'elle est toujours sans réponse, et aussi en dépit du fait qu'un remède est disponible depuis 1967.

Le ministre enquêtera-t-il immédiatement sur ce problème potentiellement mortel et fera-t-il part à la Chambre du résultat de cette enquête le plus tôt possible?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre suppléant des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je serai

Questions orales

bientôt en mesure de transmettre les renseignements que j'ai reçus du député de Winnipeg-Assiniboine au sujet de ce qu'il appelle la maladie causée par le parasite asiatique. Je vais m'assurer que le ministre des Affaires des anciens combattants fera tout son possible pour satisfaire les vétérans de Hong Kong, comme nous le faisons depuis dix ans. Quand j'ai quitté le ministère, j'avais l'impression qu'on réduisait les retards dans l'étude des pensions, qu'il y avait eu une diminution très accentuée. Avec le nouveau . . .

Une voix: Quelle foutaise!

M. Lamontagne: . . . président et son prédécesseur, ainsi que M. McCracken dont la nomination vient d'avoir lieu, nous allons examiner tout le rouage administratif à l'origine de ce problème de pensions afin que les vétérans soient satisfaits de notre nouvelle orientation.

M. McKenzie: Je signale au ministre suppléant qu'on a prévenu le comité permanent cette année que la situation empirera au ministère en ce qui a trait aux demandes de pensions.

LA PRATIQUE DES EXAMINATEURS MÉDICAUX

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Je voudrais poser au même ministre suppléant une autre question supplémentaire au sujet du conseil consultatif médical. Je voudrais que le ministre mène une nouvelle enquête suite aux récentes révélations selon lesquelles des examinateurs médicaux de la Commission des pensions violent la loi en donnant leur avis au sujet de cas d'anciens combattants au lieu de se borner à prodiguer des conseils d'ordre médical. Le ministre sait que la situation est devenue tellement pourrie que des anciens combattants ont été forcés de traîner le gouvernement en justice pour que cesse cette pratique.

● (1415)

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre suppléant des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, j'ai pris note des remarques du député et je suis sûr que le ministre des Affaires des anciens combattants en tiendra compte lui aussi. Je pense que nous pourrions régler le problème sans tarder.

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE LOI SEMBLABLE À CELLE DES ÉTATS-UNIS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, voici ce que le ministre des Affaires des anciens combattants a déclaré à Saskatoon le 19 octobre 1981:

Je n'ai entendu aucun critique dire que le Parlement devrait abandonner le système canadien en faveur d'un système étranger.

Cette déclaration est inexacte. Nous avons demandé cette année, à l'occasion d'une audience d'un comité permanent, l'adoption du système américain. J'ai d'ailleurs soulevé cette question à de nombreuses reprises à la Chambre. Le ministre suppléant des Affaires des anciens combattants est-il prêt à s'engager solennellement à soulever cette question au cabinet et à faire en sorte de donner au Canada une loi semblable à celle des États-Unis, pays où les demandes de pensions font l'objet d'une réponse dans les 90 jours et non pas dans les cinq ans?